



Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Séance n°66 du lundi 23 février 2015, 11h30, salle 4799, Géopolis.

Présent(e)s

Mmes Nadine Richon
 Christine Mohr
 Nathalie Chiva
 Isabelle Moinet
 Romaine Morard

M. Antoine Chollet

Laura Barea (prise du PV)

Excusé(e)s

Mmes Nathalie Dongois
 Christine Mohr
 Christina Györkös
 Gabriela Cordone

M. Daniel Oyon

Ordre du jour

1) LA COMMUNICATION DES RESULTATS DE NOTRE ENQUETE APRES LECTURE DES COMMENTAIRES.....	2
2) COMMISSION DE NOMINATION DU PROCHAIN RECTEUR.....	3
3) NOUVEAU CAS	3
4) DIVERS.....	4

Accueil

1) La communication des résultats de notre enquête après lecture des commentaires

Plusieurs points sont abordés :

- Premièrement, il faudrait bien mettre en évidence le fait que ce document a été établi par la CoPers en s'appuyant sur les chiffres bruts ressortis de l'enquête et sur les indications du CSE.
- Il serait plus lisible de mettre la dernière partie au début, pour que la première partie que les gens liront soit la plus générale, et finir par les détails. Donc mettre en avant nos quatre pistes de réflexion.
- Il est essentiel de publier ce document avec le questionnaire initial et les résultats finaux communiqués par le CSE.
- Une catégorie « questions et réactions » serait la bienvenue à la suite de la publication de ce questionnaire. L'idée serait soit d'indiquer l'adresse de la CoPers, afin que les personnes intéressées puissent donner leur avis/feed-back de manière individuelle (surtout sur les 4 pistes de réflexion) ou d'envisager sur notre site web des commentaires visibles, publics, à la manière d'un « blog » ? Mais cela demande plus de temps, et la présence obligatoire d'un modérateur afin d'assurer un minimum de contrôle. Indiquer le mail du bureau CoPers, avec la mention que « tous les commentaires concernant ces 4 pistes de réflexion sont les bienvenus » serait déjà satisfaisant.
- Une fois le document sur le site, il serait utile de prévoir un système de compteur de téléchargement pour voir combien de fois le document aura été téléchargé (et donc normalement lu). Cela donnera une bonne indication de la pertinence et de l'utilité du questionnaire.
- Le questionnaire ayant été aussi diffusé en anglais, le résumé devrait être disponible en anglais. Il faut donc qu'il soit traduit, la CoPers va demander de confier ce mandat aux étudiants en master de la section d'anglais s'ils sont intéressés et si elle dispose du budget nécessaire à cela.
- Il faudrait, une fois les documents mis sur le site de la CoPers, faire un mail « tous-personnel » afin d'avertir de leur publication. Il serait aussi bien de relayer l'information dans les news de l'Université, sur le site par exemple ?
- Concernant les 4 pistes développées, quelques précisions sur le point 1 :

La phrase « l'assistant reste un travailleur comme les autres en dépit d'une culture de la recherche qui l'engage à donner le meilleur de lui-même en vue d'une carrière universitaire (...) »

doit être changée comme suit : « *l'assistant reste un travailleur comme les autres en dépit d'une culture de la recherche **qui promeut le mythe de la vocation** en vue d'une carrière universitaire (...)* ».

Il est important de dire que le temps partiel doit être choisi et non subi, par principe les contrats devraient être à 100% et ensuite négociés vers le bas.

Il serait bien de citer les préoccupations de l'enquête « *commission relève université* », voire de la mettre en lien. Consulter dans ce sens Mme Eva Green.

- Ces 4 pistes de discussion vont être discutées avec les RH et la Direction, ce sont des pistes de réflexion et d'action pour la CoPers.
- Concernant la partie sur le travail à domicile (début de la page 2), le lien doit bien être fait entre l'impossibilité de travailler à domicile alors même que la nature du travail le permettrait et le souhait de le faire.
- La CoPers rappelle que ce texte émane bien d'elle non du CSE.

2) Commission de nomination du prochain recteur

Les candidatures seront évoquées lors de la prochaine séance publique du Conseil de l'UNIL, le 11 juin 2015, à laquelle la CoPers est invitée. Ce sera forcément quelqu'un d'académique, qui a déjà tissé d'une manière ou d'une autre des liens avec l'UNIL et non parachuté. Relayés par la CoPers, les souhaits des services centraux en terme de continuité dans l'action au service des étudiantes et des étudiants, notamment, seront entendus.

3) Nouveau cas

Une personne PAT recherche s'occupe d'un cours avec un professeur, cours qu'elle a pratiquement créé. Elle est submergée de responsabilité tout en n'ayant aucune reconnaissance comme enseignante. La CoPers a demandé aux RH d'envisager de faire passer cette personne en MER, mais la réponse fut négative. Seuls les décanats peuvent mettre au concours un poste de MER.

La personne s'est sentie comme contrainte de signer son nouveau cahier des charges, elle a l'impression d'avoir signé sous pression...

La CoPers a un rôle d'accompagnant, elle peut mettre son poids dans la balance. Elle doit le préciser à cette personne, qui pour l'heure n'entend pas aller plus loin dans les démarches auprès de sa faculté.

4) Divers

La CoPers a appris que les nouveaux collaborateurs de l'UNIL peuvent bénéficier d'une séance avec les RH sur leurs droits (congés, travail à domicile, horaires de travail, maladie et autres...). La CoPers aimerait lancer le projet de créer des séances « vos droits », données une fois par année et ouvertes à tous les collaborateurs intéressés, afin de rappeler les droits existants et les changements éventuels. Une demande que nous pourrions formuler auprès du responsable RH, M. Parmentier.

La séance est levée à 13h00, la prochaine séance fixée au 18 mars 2015.